DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 22

RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CLERMONT AUVERGNE TOURISME

L'article L1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés Publiques Locales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration, et qui porte, notamment, sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société publique locale.

En application de ces dispositions, les administrateurs de la Ville de Clermont-Ferrand à la Société Publique Locales (SPL) Clermont Auvergne Tourisme présentent un rapport annuel écrit devant le conseil municipal, au titre de l'exercice 2018.
Ce rapport a pour objectif de renforcer l'information des élus municipaux, afin de s'assurer que la Société Publique Locale Clermont Auvergne agit en conformité avec les positions et actions engagées par la Ville de Clermont-Ferrand.

Vu la délibération du 30 septembre 2016, par laquelle la Ville de Clermont-Ferrand est devenue actionnaire de la SPL Clermont Auvergne Tourisme et le rapport annuel 2018 transmis par les conseillers municipaux représentant la Ville, les informations suivantes sont présentées au conseil municipal.

1. Présentation de la société

La SPL Clermont Auvergne Tourisme est une société publique locale (SPL) qui exerce son activité dans les domaines suivants :

- la mise en œuvre de la stratégie de valorisation et de développement touristique de ses actionnaires sur la base des quatre axes suivants : le tourisme d'affaires et des congrès, le tourisme urbain et cultural, le tourisme de santé et de bien être, le sport et les activités de pleine nature ;
- la promotion touristique de la destination Clermont Auvergne Tourisme.

La société assure la fonction d'office du tourisme métropolitain notamment en assurant les missions d'information et d'accueil du public, de mise en place d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI), de promotion touristique, de coordination et de soutien à toutes les actions des divers partenaires de développement touristique local, de gestion et de développement d'un bureau des congrès, de commercialisation de prestations et de services touristiques.

Elle œuvre dans le champ public, à destination exclusive des collectivités actionnaires.

Son siège social est sis : Clermont Auvergne Métropole – Hôtel d'agglomération – 64-66 avenue de l'Union Soviétique – BP 231 – 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1.

La société est composée de 5 actionnaires, 15 administrateurs.
Son capital social est de 300 000 €, réparti en 30 000 actions de 10 € chacune.

La Ville de Clermont-Ferrand détient 6 000 actions, ce qui représente 20 % du capital social. Elle bénéficie de 3 postes d'administrateurs, qui étaient occupés en 2018 par : Madame Manuela Ferreira de Sousa, Madame Marion Canales et Monsieur Pascal Guittard.

La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	%
Clermont Auvergne Métropole	18 000	180 000 €	60,00%
Ville de Clermont-Ferrand	6 000	60 000 €	20,00%
Ville de Royat	2 000	20 000 €	6,67%
Ville de Chamalières	2 000	20 000 €	6,67%
Département du Puy-de-Dôme	2 000	20 000 €	6,67%
TOTAL	**30 000**	**300 000 €**	100,00%

Aucun changement concernant l'actionnariat n'est intervenu dans l'année 2018.

Le Président du Conseil d'administration, Monsieur Roger Gardes, a été désigné par délibération du Conseil d'administration, le 17 novembre 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Directeur général, Monsieur Vincent Garnier a été désigné par délibération du Conseil d'administration du 10 mars 2017.

2. Vie de la société au cours de l'exercice 2018

Les comptes annuels de la SPL font l'objet d'un rapport établi par expert-comptable, annexé au rapport de gestion de ladite société. Conformément aux dispositions du Code de commerce, ces comptes ont également été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Clermont-Ferrand.

Le rapport de gestion de l'exercice 2018 de la SPL Clermont Auvergne Tourisme joint au présent rapport, précise notamment les éléments suivants :

- l'effectif salarié moyen de la SPL Clermont Auvergne Tourisme s'élève à 28 ;
- la SPL Clermont Auvergne Tourisme a signé des conventions réglementées avec ses actionnaires dont, avec la Ville de Clermont-Ferrand, une convention ayant pour objet la valorisation patrimoniale ;
- le chiffre d'affaires réalisé par la SPL Clermont Auvergne Tourisme s'élève à 2 281 596 € (+29 % par rapport à 2017) ;
- le résultat d'exploitation pour l'exercice s'élève à 103 949 € (+22 % par rapport à 2017) ;
- le montant du bénéfice s'élève à 10 575 €.

Le rapport d'activité joint au présent rapport présente les axes organisationnels et thématiques déployés par la SPL Clermont Auvergne Tourisme en 2018, tels que :

- la structuration de la SPL : approbation du contrat de délégation de service public avec Clermont Auvergne Métropole ;
- les démarches entreprises afin d'obtenir la catégorie 3 et la marque qualité tourisme ;
- la stratégie de communication déployée autour de « révélons-nous » ;
- l'accueil et l'information du public ;
- la promotion de la destination ;
- la commercialisation de produits et prestations touristiques.

Le conseil municipal, est sollicité pour prendre acte du rapport établi sur l'activité de la SPL Clermont Auvergne Tourisme au titre de l'exercice 2018, joint en annexe de la présente délibération et sur CD.

RAPPORT ANNUEL DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE TOURISME

EXERCICE 2018

Présentation au conseil municipal de la Ville de Clermont-Ferrand du 10 décembre 2019

SOMMAIRE

1 – Fiche signalétique de la SPL Clermont Auvergne Tourisme (p. 5)

2 – Synthèse des comptes annuels (p. 6)

3 – Synthèse des positions prises par les administrateurs (p. 7)
3.1 Les administrateurs
3.2 Décisions prises lors des Conseils d'administration 2018
3.3 Participation des administrateurs aux Conseils d'Administration 2018

4 – Annexes
Annexe 1 : Procès-verbaux des Conseils d'administration (sur cd-rom)

- Procès-verbal du Conseil d'administration du 9 février 2018
- Procès-verbal du Conseil d'administration du 6 avril 2018
- Procès-verbal du Conseil d'administration du 25 mai 2018
- Procès-verbal du Conseil d'administration du 28 juin 2018
- Procès-verbal du Conseil d'administration du 14 septembre 2018
- Procès-verbal du Conseil d'administration du 9 novembre 2018

Annexe 2 : Comptes annuels 2018 et annexe financière (sur cd-rom)

Annexe 3 : Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale – exercice 2018 (sur cd-rom)

Annexe 4 : Rapport d'activités 2018 de la SPL Clermont Auvergne Tourisme (sur cd-rom)

1 - Fiche signalétique de la SPL Clermont Auvergne Tourisme	
ETAT CIVIL	
Société Publique Locale Clermont Auvergne Tourisme	
Siège social : Adresse administrative :	Clermont Auvergne Métropole – Hôtel d'agglomération – 64-66 avenue de l'Union Soviétique – BP 231 – 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1 Maison du Tourisme – Place de la Victoire – 63 000 Clermont-Ferrand
N°RCS : Date de création :	823 951 876 17/11/16
Objet social :	La mise en œuvre de la stratégie de valorisation et de développement touristique de ses actionnaires sur la base des quatre axes suivants : le tourisme d'affaires et des congrès, le tourisme urbain et cultural, le tourisme de santé et de bien être, le sport et les activités de pleine nature. La promotion touristique de la destination Clermont Auvergne Tourisme.
Président : **Directeur général :** Commissaire aux comptes : Nombre de salariés fin 2018 :	**Roger GARDES** **Vincent GARNIER** ORCOM 28

ACTIONNARIAT			
Capital social de			
Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	%
Clermont Auvergne Métropole	18 000	180 000 €	60,00%
Ville de Clermont-Ferrand	6 000	60 000 €	20,00%
Ville de Royat	2 000	20 000 €	6,67%
Ville de Chamalières	2 000	20 000 €	6,67%
Département du Puy-de-Dôme	2 000	20 000 €	6,67%
TOTAL	**30 000**	**300 000 €**	100,00%
Nombre total d'administrateurs	15		
Dont représentants Clermont Auvergne Métropole	9		
Dont représentants la Ville de Clermont-Ferrand	3		
Dont représentants Ville de Royat	1		
Dont représentants Ville de Chamalières	1		
Dont représentants du Conseil départemental du Puy-de-Dôme	1		

JURIDIQUE	
Conventions conclues avec la Ville de Clermont-Ferrand	Convention pour l'animation du patrimoine, la gestion de l'Espace Patrimoine et la participation à Effervescences.

FINANCIER	
Financement apporté par la Ville de Clermont-Ferrand en 2018	50 000,00 €
Dernier résultat net comptable connu	10 575,00 €
Garanties d'emprunt	néant

2 - Synthèse des comptes annuels au 31/12/2018

SPL CLERMONT AUVERGNE TOURISME

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Bilan simplifié

Actif	Total	Passif	Total
Immobilisations incorporelles	31 419	Capital social	300 000
Immobilisations corporelles	30 973	Réserves	
Immobilisations financières	7	Report à nouveau	-18 892
		Résultat de l'exercice	10 575
Total Actif immobilisé (I)	62 400	Autres subventions d'investissement	
Stocks et en-cours	28 225	Capitaux propres (I)	291 682
Créances d'exploitation	116 656		
Autres créances		Autres fonds propres (II)	
Avances et acomptes reçus			
Total Actif Circulant (II)	144 881	Provisions pour risques et charges (III)	218 856
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	
Disponibilités	1 041 524	Fournisseurs et comptes rattachés	323 417
Charges constatées d'avance	32 293	Dettes fiscales et sociales	380 926
		Autres dettes	10 432
Total Trésorerie (III)	1 073 817	Avances et acomptes reçus	20 786
		Produits constatés d'avance	35 000
		Total dettes (IV)	770 561
Comptes de régularisations (IV)		Comptes de régularisations (V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 281 100	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 281 100

Compte de Résultat

Postes	Total
Total des produits d'exploitation	2 308 316
Total des charges d'exploitation	2 204 366
dont charges de personnel	1 312 224
RESULTAT D'EXPLOITATION	103 949
Total des produits financiers	1 683
Total des charges financières	
RESULTAT FINANCIER	1 683
Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	95 058
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-95 058
Participation des salariés aux résultats	
Impôts sur les bénéfices	
Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	
BENEFICE OU PERTE	10 575

3 – Synthèse des positions prises par les administrateurs.

3.1 Administrateurs Ville

Délibération du 30 septembre 2016 :
- Madame Marion Canales,
- Madame Ferreira De Sousa,
- Monsieur Pascal Guittard.

3.2 Décisions marquantes prises en Conseil d'Administration

Conseil d'administration du 9 février 2018 :

- Les administrateurs de la SPL ont adopté les éléments constitutifs de l'offre de la SPL Clermont Auvergne Tourisme au projet de contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'Office du Tourisme Métropolitain, contenant, notamment :
  - le projet de plan marketing stratégique 2018-2022 ;
  - le projet de dossier nommé « Exploitation du service public » ;
  - le projet de compte de résultat prévisionnel 2018-2022 ;
  - le projet de redevance d'affermage.

Conseil d'administration du 6 avril 2018 :

- Les administrateurs ont approuvés à l'unanimité le rapport de gestion 2017. Le compte de résultat 2017 fait apparaître un excédent de 15 000 €. ;
- Les administrateurs ont adopté, à l'unanimité, le budget prévisionnel 2018 ;
- Les administrateurs ont approuvé à l'unanimité l'organigramme en place, depuis octobre 2017, avec passage de deux contrats de temps plein à temps partiel, ainsi que l'embauche de deux contrats saisonniers ;
- Les administrateurs ont été informés de la prorogation de l'accord d'entreprise existant : un nouveau calendrier d'harmonisation sociale a été défini. Un bureau d'information pourrait ouvrir au sommet du Puy-de-Dôme.

Conseil d'administration du 25 mai 2018 :

- les administrateurs ont donné pouvoir au Directeur Général pour la signature du nouveau projet de contrat de Délégation de service public amendé consécutivement à un courrier de Clermont Auvergne Métropole, sur les points suivants : plan marketing, redevance d'affermage, compte de résultat prévisionnel ;
- dans le cadre de l'harmonisation sociale des équipes, les administrateurs ont entériné, à l'unanimité, les décisions suivantes :
  - harmonisation du temps de travail à 1607 heures et sans compensation financière ;
  - ouverture de deux dimanches supplémentaires pour les équipes de Royat Chamalières ;
  - mise en place des chèques restaurants pour l'ensemble des équipes ;
- les administrateurs ont validé, à l'unanimité, la convention liant la Ville de Clermont-Ferrand à la SPL afin de gérer le service billetterie ;
- les administrateurs ont validé un code des procédures pour la passation des marchés publics.

Conseil d'administration du 28 juin 2018 :

- les administrateurs ont approuvé, à l'unanimité, la participation de l'employeur à hauteur de 60 % du financement des Tickets Restaurants d'une valeur nominale de 6 € ;
- les administrateurs se sont prononcés favorablement (9 pour / 4 abstentions) au montant de 110 000 € versés à Mme Graive dans le cadre de sa rupture conventionnelle ;
- les administrateurs ont approuvé à l'unanimité le projet de revalorisations salariales et le système de revalorisation triennale systématique.

Conseil d'administration du 14 septembre 2018 :

- les administrateurs ont autorisé le Directeur général à signer l'accord collectif portant sur l'organisation du temps de travail :
- le plan d'actions 2018 est approuvé, à l'unanimité, par les administrateurs ;
- les administrateurs ont autorisé le Président à engager la procédure de classement en catégorie III de l'office du tourisme et d'obtention de la Marque Qualité tourisme.

Conseil d'administration du 9 novembre 2018 :

- le budget 2019 est adopté à l'unanimité par les administrateurs ;
- les administrateurs ont adopté, à l'unanimité, le règlement intérieur, instituant la commission d'attribution des marchés et le comité des risques, permettant de structurer le contrôle analogue et décisionnel des actionnaires.

3.3 Participation des élus aux Conseils d'Administration en 2018

Taux de participation des administrateurs mandataires de la collectivité en 2018 : 77.8 %.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 DEC. 2019
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN